

France: Succès de l'Eco-prêt à taux zéro



Depuis son lancement en avril 2009, l'Eco-prêt à taux zéro rencontre un franc succès: plus de 15'000 prêts déjà ont été signés par des propriétaires désireux d'améliorer l'efficacité énergétique du logement qu'ils occupent ou mis en location.

Qu'est-ce que l'éco-prêt à taux zéro

L'éco-prêt à taux zéro est un engagement du Grenelle Environnement Français. Il permet de financer la rénovation énergétique des logements et ainsi de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Avec ce prêt, les propriétaires de résidence principale construite avant le 1er janvier 1990, peuvent opter pour des travaux efficaces en termes d'économies d'énergie, sans faire d'avance de trésorerie et sans payer d'intérêts.

Pour en savoir plus:

[Tout savoir sur l'Eco-prêt à taux zéro](#) site de l'ADEME

[Questions-réponses sur l'Eco-prêt à taux zéro](#) site Ministère de l'Ecologie Français